

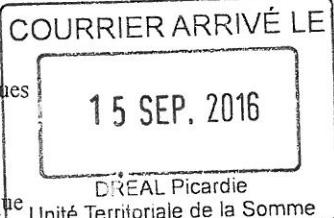


PRÉFET DE LA SOMME

Préfecture de la Somme

Direction des Affaires Juridiques
et de l'Administration Locale

Bureau de l'Administration
Générale et de l'Utilité Publique



DREAL PICARDIE
13 SEP. 2016

S3IC

Amiens, le 6 septembre 2016

INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le préfet du département de la Somme donne acte à la S.A. FAVI, 14 rue Louis Deneux à HALLENCOURT (80490), des modifications non substantielles portées à sa connaissance par le rapport de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du 13 juillet 2016, et du nouveau tableau de classement des activités de la société, pour son site sis sur le territoire de la commune de HALLENCOURT, parcelles cadastrées sections AC n° 187, 188, 280, ZE n° 43 et ZI n° 38, 41, 47, 49, 50, 52, 54, 56, et 58.

Désignation des installations	Rubrique ICPE	Régime
Transformation des métaux non ferreux avec une capacité de fusion supérieure à 4 tonnes/jour pour le plomb et le cadmium et 20 tonnes /jour pour les autres métaux	3250.b)	A
Travail mécanique des métaux et alliages , la puissance installée de l'ensemble des machines fixes étant supérieure à 1000 Kw : puissance globale des machines fixes de 3111,49 kW	2560.B.1	E
Fonderie (Fabrication de produits moulés) de métaux et alliages non ferreux, la capacité de production étant supérieure à 2 t/j, 15 fours électriques de capacité totale maximale de 35 t/j	2552.1	A
Emploi de matières abrasives , la puissance installée des machines fixes étant supérieure à 20 kW Installations d'une puissance totale de 88 kW	2575	D
Installations de combustion d'une puissance supérieure à 2 MW mais inférieure à 20 MW : 3 groupes électrogènes identiques, utilisés en secours d'alimentation électrique, d'une puissance totale de 3 MW et 3 chaudières d'une puissance totale de 4,4 MW pour le chauffage. Soit une puissance totale de 7,4 MW	2910 A2	DC
Trempe de métaux	2561	DC
Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 , la quantité totale susceptible d'être présente dans les installations étant supérieure ou égale à 6 t, mais inférieure à 50 t : une cuve de 30 t, une seconde de 12,5 t et 52 bouteilles de 13 kg (voir FDS pour cat.) Soit une capacité totale se 43,2 t	4718.2	DC
Produits dont 50% au moins de la masse est composée de polymères , à l'état alvéolaire ou expansé en volume compris entre 200 et 2 000 m ³ : environ 1 500 m ³ d'emballages plastiques (emballages durables) stockés dans les zones de travail ou abris extérieurs	2663 2c	D

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur

Eric MÉNINDES

Copie adressée à :

Monsieur le maire de HALLENCOURT

s/c de monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de ABBEVILLE

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

Inspecteur des installations classées

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme

Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé

Direction Régionale des Entreprises, de la concurrence, de la consommation, du Travail et de l'emploi

Direction Régionale des Affaires Culturelles

Unité Territoriale de l'Architecture et du Patrimoine de la Somme,

Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours de la Somme

Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

Agence de l'eau Artois Picardie